

C.C. COEUR DE CHARTREUSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2017

Adresse : Pôle Tertiaire – 2 ZI Chartreuse Guiers – 38 380 Entre-deux-Guiers
Téléphone : 04.76.66.81.74 / **Fax :** 04.76.66.13.65
Email : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

N°Siren/Siret : 20004011100011

A - Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), créée au 1^{er} janvier 2014 et issue de la fusion des CC Chartreuse Guiers, des Entremonts et du Mont Beauvoir, est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Commune	Code postal	Population INSEE 2014 (2017)		
		municipale	comptée à part	totale
Corbel	73 160	156	4	160
Entre-deux-Guiers	38 380	1 700	27	1 727
Entremont-le-Vieux	73 670	656	8	664
La Bauche	73 360	518	4	522
Les Echelles	73 360	1 217	24	1 241
Miribel-les-Echelles	38 380	1 718	35	1 753
St-Christophe-la-Grotte	73 360	530	11	541
St-Christophe-sur-Guiers	38 380	867	11	878
St-Franc	73 360	157	16	173
St-Jean-de-Couz	73 160	272	8	280
St-Joseph-de-Rivière	38 134	1 224	31	1 255
St-Laurent-du-Pont	38 380	4 537	99	4 636
St-Pierre-de-Chartreuse	38 380	1 022	23	1 045
St-Pierre-de-Genébrosz	73 360	345	5	350
St-Pierre-d'Entremont Isère	73 670	549	17	566
St-Pierre-d'Entremont Savoie	73 670	410	19	429
St-Thibaud-de-Couz	73 160	1 035	17	1 052
TOTAL		16 913	359	17 272

➤ **Classification Ademe - typologie du territoire : MIXTE RURAL**

2. La collecte des déchets pris en charge par le service

En 2017, le service déchets de la CCCC était constitué de 2,1 emplois ETP : 1 responsable de service (1 ETP) et 2 gardiens de déchèterie (1,1 ETP).

La collecte des ordures ménagères est réalisée en prestation de service par un groupement de 2 sociétés : Sibuet Environnement et SME Environnement.

Une majorité du territoire est desservie en points de regroupement (environ 1 050) ; il existe cependant encore de nombreux bacs individuels, notamment sur les secteurs des Entremonts et de la vallée de Couz.

La collecte sélective est assurée en prestation de service par ce même groupement d'entreprises.

Les usagers disposent à ce titre de 84 points tri en apport volontaire, constitués de :

- 84 colonnes emballages : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaires
- 64 colonnes papiers : journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, ...
- 90 colonnes verre : pots, bocaux et bouteilles

La CCCC est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

La CCCC exploite 2 déchèteries :

- 1 à Entre-deux-Guiers : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement pour l'exploitation du bas de quai
- 1 à St-Pierre-d'Entremont Isère : régie en haut de quai, marché avec Chartreuse Energie pour l'exploitation du bas de quai

La CCCC a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine et huiles moteur.

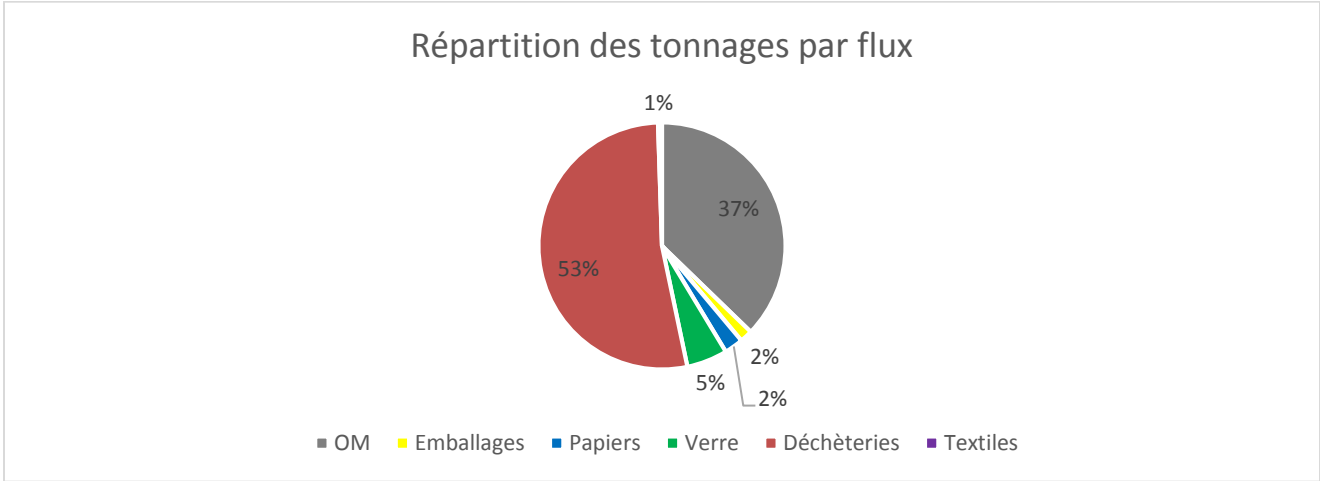
La CCCC dispose de 17 conteneurs textiles sur son territoire, collectés et triés par Tri-Vallées et Le Relais.

La CCCC a signé des conventions avec plusieurs éco-organismes, bénéficiant ainsi de prestations de collecte et traitement gratuites et/ ou de soutiens financiers.

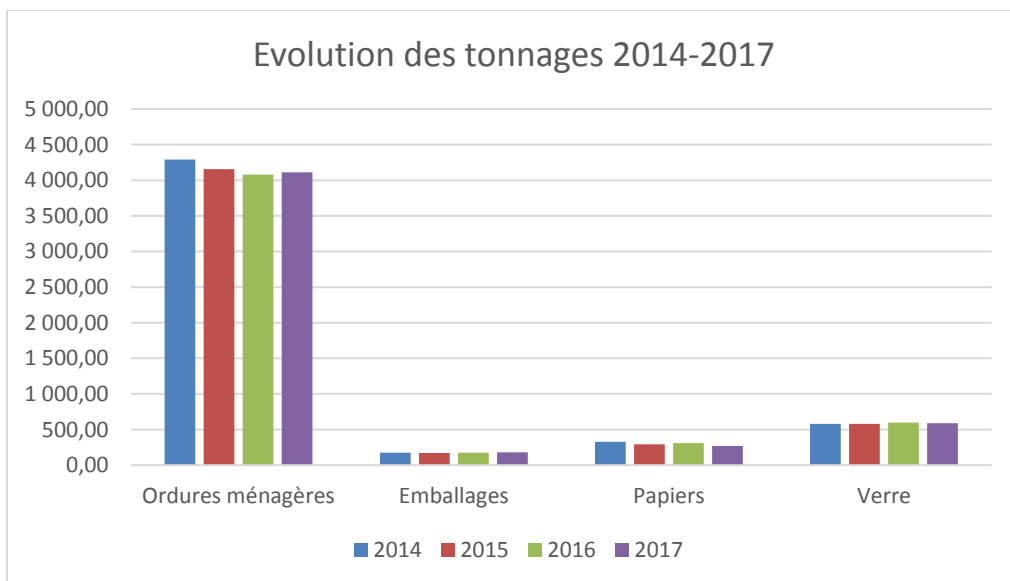
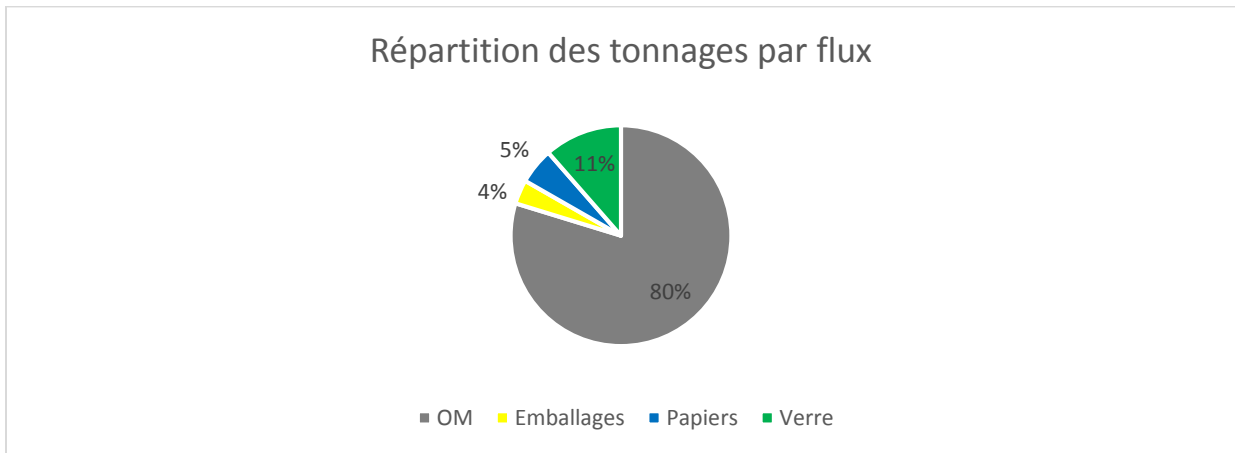
Les flux concernés sont les suivants : emballages (Eco-Emballages), papiers (Ecofolio), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E/Eco-systèmes/Recylum), encombrants/bois/ferraille (Eco-mobilier), textiles/linge de maison/chaussures (EcoTLC), Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS), Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASTRI), piles/accumulateurs portables (Corepile).

Flux et tonnages 2017

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire	Tonnage 2016
Ordures ménagères	Porte-à-porte et points de regroupement	Ex-CCCG : C2 Ex-CCE : C1 à C2 Ex-CCMB : C1	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	UVETD Savoie Déchets Chambéry	4 109 t
Emballages	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	182 t
Papiers	Apport volontaire	C0,5 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Centre de tri Valespace Chambéry	272 t
Verre	Apport volontaire	C0,5 (en moyenne)	01/01/2014	Sibuet Environnement SME Environnement	Quai de transfert SME Belley	589 t
Déchèteries	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement Chartreuse Energie	Multiplaces	5 823 t
Textiles	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées Le Relais	Centre de tri Ugine Transit Gières	57 t
TOTAL						11 033 t



Les ordures ménagères et la collecte sélective



➤ Evolution des tonnages entre 2016 et 2017 :

- ordures ménagères : + 0,69 %
- emballages : + 3,52 %
- papiers : - 12,88 %
- verre : - 1,36 %

Performances de collecte par habitant

	Ordures ménagères	Emballages	Papiers	Verre
CCCC 2017	243 kg/hab	11 kg/hab	16 kg/hab	35 kg/hab
Données Auvergne Rhône-Alpes 2016 (Sindra/mixte rural)	184 kg/hab	44 kg/hab		34 kg/hab

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la CCCC présente des ratios de collecte par habitant élevés pour les ordures ménagères et faibles pour la collecte sélective hors verre.

☞ **Les déchèteries**

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Tonnage 2017
Entre-deux-Guiers - ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	5 604 t
Saint-Pierre-d'Entremont 38 – Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	219 t

Horaires d'ouverture des sites

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont
Lundi	-	-
Mardi	8h-12h	14h-17h30
Mercredi	8h-12h	-
Jeudi	10h-18h	-
Vendredi	14h-18h	8h-12h
Samedi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-

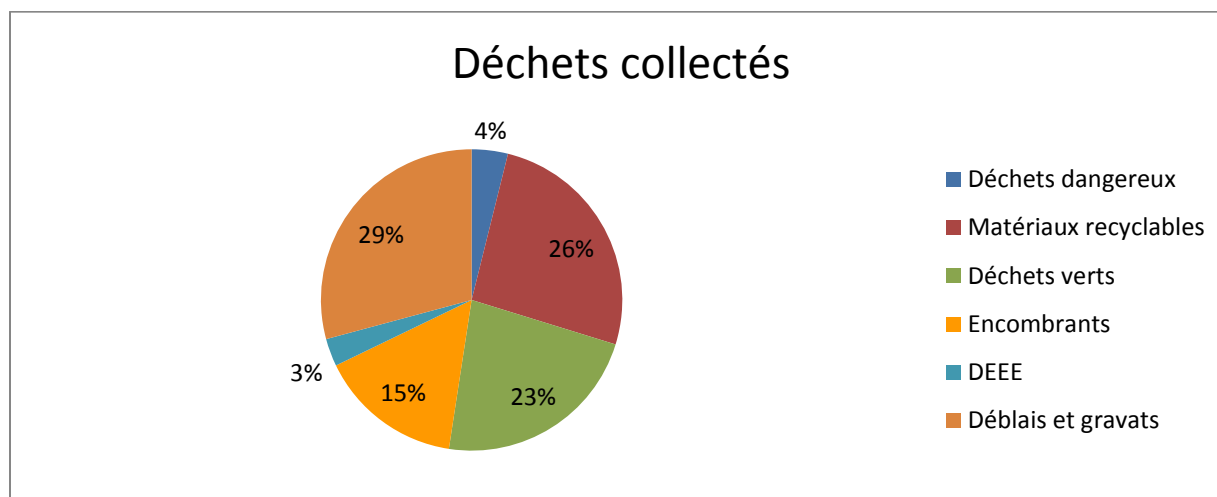
L'accès de ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sans limite d'apport.

Fréquentation annuelle

Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38
45 000 visites	3 123 visites

Quantités de déchets acceptés

	Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38	Mode d'élimination
Encombrants	759,29	66,88	valorisation énergétique
Ferraille	320,68	43,00	valorisation matière
Végétaux	1 318,19	-	valorisation organique
Cartons	161,68	20,74	valorisation matière
Gravats	1 604,38	-	valorisation matière
Pneus	69,70	1,98	valorisation matière
Amiante	169,87	-	stockage
Agglomérés	555,86	66,48	valorisation matière
Bois brut	272,24		valorisation matière
Papiers	57,02	-	valorisation matière
Plâtre	94,34	-	valorisation matière
PVC	8,28	-	valorisation matière
	Entre-deux-Guiers	St-Pierre-d'Entremont 38	Mode d'élimination
DDS	32,61	3,12	traitement spécifique
DEEE	155,99	15,54	valorisation matière
Tubes/lampes	0,50	0,12	valorisation matière
Batteries	6,45	-	valorisation matière
Huiles de cuisine	2,94	0,00	valorisation énergétique
Huiles moteur	8,28	1,17	valorisation matière
Piles	2,90	0,24	valorisation matière
Capsules de café	0,63	-	valorisation matière
Cartouches d'encre	0,33	0,03	valorisation matière
DASRI	0,15	0,01	valorisation énergétique
Câbles électriques	1,38	-	valorisation matière
TOTAL	5 603,70 t	219,31 t	



3. La prévention

La gestion des biodéchets

La CCCC met à disposition de ses administrés des composteurs individuels en bois d'environ 600 L et des lombricomposteurs contre une participation financière de 20 € (correspondant au droit d'usage du matériel par l'utilisateur).

Cette opération permet de :

- limiter la quantité de déchets incinérés (ordures ménagères) et la quantité de déchets verts apportés en déchèterie
- communiquer à son entourage sur les bienfaits du compostage qui permet d'obtenir un engrais propre, naturel et écologique

En 2017, il a été distribué 107 composteurs et 12 lombricomposteurs sur le territoire.

De nouvelles formations compostage-paillage ont été proposées aux habitants du territoire grâce au concours du Département de l'Isère, en mai et septembre.

Le Réseau de guides composteurs a bénéficié d'une formation en communication prise en charge par le Département de l'Isère.

Il a également poursuivi ses actions de sensibilisation en tenant un stand d'information au marché aux fleurs de Saint-Laurent-du-Pont.

En 2017, 3 sites de compostage autonomes en établissement et 2 sites de compostage partagé ont fonctionné sur le territoire.

Les sites de compostage autonomes du collège St-Bruno et de la CCCC à Entre-deux-Guiers ont ouvert leurs portes en avril lors de l'opération nationale « Tous au compost ! » pour sensibiliser les différents publics aux vertus du compostage.

En novembre, le conseil communautaire a délibéré en faveur du subventionnement de l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs.

Une classe de l'école primaire de St-Joseph-de-Rivière a participé au projet pédagogique « Vers la terre », permettant de sensibiliser 26 élèves au compostage.

De janvier à juin, une opération de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été menée au collège Béatrice de Savoie des Echelles. Des campagnes de pesées des retours plateaux ont été réalisées en collaboration avec des élèves et le personnel de cuisine et un plan d'actions a été élaboré. Au total, ce sont 250 élèves qui ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Une conférence-débat sur le gaspillage alimentaire a été organisée dans le cadre du Festy Famille en juillet à St-Laurent-du-Pont.

4. La communication

☞ Animations auprès du jeune public

De nombreuses animations en milieu scolaire ont été menées dans le cadre des projets pédagogiques « 1, 2, 3, trions ! » et « Vers la terre », soit près 110 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et au fonctionnement des déchèteries. Elles ont également donné lieu à des visites de sites au centre de tri et à l'UVETD (Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets) de Chambéry ainsi qu'à la déchèterie d'Entre-deux-Guiers et à la plateforme de compostage de La Buisse.

☞ Communication tout public

Un nouveau guide du tri a été élaboré, imprimé puis distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire afin de rappeler les consignes de tri et de promouvoir le compostage.

De nombreux articles ont été rédigés à destination des gazettes municipales, intercommunales et du site internet de la CCCC afin de communiquer auprès du plus grand nombre sur les gestes de prévention et les différentes filières de tri

La CCCC a poursuivi son action de sensibilisation envers les campings de son territoire en mettant à disposition des vacanciers des kits comprenant des sacs de précollecte et des tracts d'information bilingues.

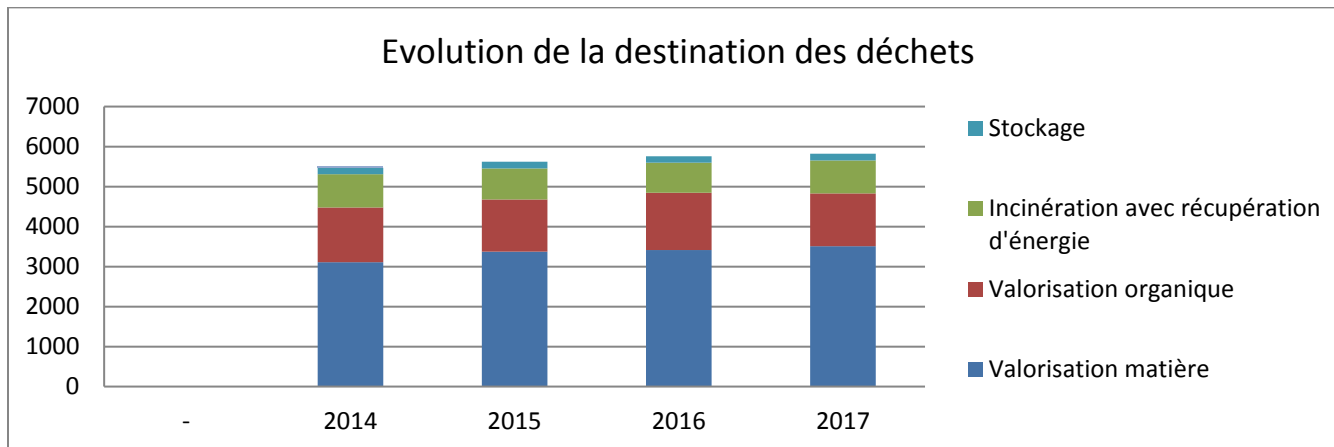


Comme chaque année, la CCCC a été partenaire du festival Le Grand Son de St-Pierre-de-Chartreuse. Outre la mise à disposition de bacs ordures ménagères, elle a financé des spectacles et ateliers de sensibilisation du public aux problématiques liées à la gestion des déchets.

B - Les indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective est confié au syndicat Savoie Déchets dont la CCCC est adhérente.

Les déchets apportés en déchèterie font l'objet d'exutoires multiples et, majoritairement, d'une valorisation matière/organique.



➤ Taux de valorisation matière/organique : 45,3 %

➤ Taux de valorisation énergétique : 52,9 %

➤ **Taux de valorisation total : 98 %**

(1,8 % en incinération sans récupération d'énergie ou stockage)

La CCCC n'expédie aucun de ces flux de déchets non dangereux en installation de stockage. Seul le flux d'amiante liée/fibrociment est concerné par cette filière d'élimination.

Valorisation matière

Les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri de Valespace à Chambéry (73) afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Le détail des repreneurs se trouve en Annexe 1.

En 2017, le centre de tri a réceptionné et trié 14 899 t de collecte sélective provenant principalement du département de la Savoie.

Le verre passe par un quai de transfert à Belley (01) avant envoi à l'usine de recyclage.

Tonnages valorisés

Emballages

Acier	Aluminium	Cartonnettes	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD
15,13 t	1,83 t	80,06 t	6,64 t	18,13 t	10,14 t	9,22 t

Papiers

Bouquin II (papier qualité supérieure)	Gros de magasin (papier qualité inférieure)
176 74 t	58,79 t

Verre

Verre
575,66 t

Il s'agit là des tonnages expédiés au cours de l'année sans que l'état des stocks à fin 2016 et fin 2017 n'ait été pris en compte.

☞ Valorisation énergétique

L'UVETD de Chambéry (73), gérée par le syndicat Savoie Déchets, a traité 4 109 tonnes d'ordures ménagères pour la CCCC en 2017.

Au total, elle a incinéré 114 179 t de déchets en 2017 (OM, DIB, DASRI, refus de dégrillage).

Sur cette base, la production potentielle d'énergie est d'environ :

- 34 300 MWh par an d'énergie électrique, soit l'équivalent des besoins annuels de 5 000 foyers
- 90 000 MWh par an d'énergie thermique, soit l'équivalent des besoins annuels de 9 000 foyers

En 2017, la performance énergétique de l'UVETD était de 66,90 %.

Les encombrants collectés en déchèteries sont expédiés vers l'usine de broyage et d'affinage de Sibuet Environnement à Chamoux-sur-Gelon (73). Ils sont ensuite utilisés en combustible pour cimenteries.

Les DASRI sont incinérés et les huiles de cuisine sont utilisées comme biocombustible ou biocarburant.

☞ Valorisation organique

Les végétaux issus de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers sont acheminés sur la plateforme de compostage Lely Environnement de St-Quentin-sur-Isère (38).

C - Les indicateurs financiers

1. Financement du service

☞ *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)*

Le service déchets est majoritairement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2016.

Le taux de TEOM pour l'année 2017 était de 10,60 %.

☞ *La redevance spéciale*

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la CCCC.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1^{er} litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, monastères, centres de vacances, maisons de retraites, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la CCCC afin de s'acquitter de cette redevance ou bien faire appel à un prestataire privé.

La quantité maximale de déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage est fixée à 25 000 litres.

En 2017, outre les communes membres de la CCCC, 13 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale.

☞ *Les apports en déchèterie*

L'accès aux déchèteries du territoire est payant pour les professionnels. Le gardien estime les volumes par type de déchets, qui sont ensuite validés par le professionnel. Ces informations donnent lieu à une facturation mensuelle.

Les tarifs appliqués en 2017 étaient :

- cartons, ferraille, papiers : gratuit
- végétaux, bois, PVC : 8 €/m³
- encombrants/gravats : 15 €/m³
- pneus/plâtre : 20 €/m³
- amiante : 55 €/m³
- DDS : 2 €/kg

Pour 2017, les recettes issues des apports en déchèteries des professionnels se sont élevées à 24 036 €.

☞ *Les éco-organismes*

La CCCC est en convention avec plusieurs éco-organismes.

	Dernière date d'obtention
Convention Eco-Emballages (emballages, verre)	01/01/2014
Convention EcoFolio (papiers)	01/01/2014
Convention OCAD3E/Ecosystèmes (DEEE)	01/01/2015
Convention OCAD3E/Récylum (lampes, tubes)	01/01/2015
Convention Eco TLC (textiles, linges, chaussures)	01/01/2014
Convention EcoDDS (DDS)	25/04/2014
Convention DASTRI (DASRI)	01/01/2014
Convention Corepile (piles et accumulateurs)	23/03/2014

Les soutiens pris en compte pour l'année 2017 sont les suivants :

	Eco-Emballages	Ecofolio	Eco-mobilier	OCAD3E	EcoDDS	EcoTLC
Soutien	119 583 €	15 473 €	23 003 €	13 599 €	2 131 €	1 686 €
Total	175 475 €					

Le détail des soutiens est présenté en Annexe 2.

☛ **Vente des matériaux**

La CCCC vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via, respectivement, un groupement constitué de collectivités de l'Ain, d'Isère, de Savoie et de Haute-Savoie, et ses propres marchés d'exploitation des bas de quais de déchèteries.

	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Vente matériaux	16 922 €	26 392 €	13 528 €	38 542 €
Total	95 384 €			

☛ **Autres recettes**

Les autres recettes proviennent de la mise à disposition des composteurs et lombricomposteurs ainsi que de la location du garage des Entremonts à la société SME Environnement afin qu'elle y stationne son camion de collecte des ordures ménagères.

En 2017 :

- composteurs/lombricomposteurs : 2 380 €
- location garage OM : 2 440 €

soit 4 820 € au total.

☛ **Synthèse des montants perçus**

TEOM	Redevance spéciale	Facturation des professionnels en déchèteries	Soutiens des éco-organismes	Vente matériaux	Autres recettes	TOTAL
1 598 182 €	142 109 €	24 036 €	175 475 €	95 384 €	4 820 €	2 040 006 €

2. Coût du service

L'ensemble des chiffres présentés dans cette partie sont exprimés en € HT.

En 2017, le montant de la TVA acquittée s'élevait à 160 253 €.

☛ **Investissements**

Le service déchets de la CCCC prend en charge les investissements suivants :

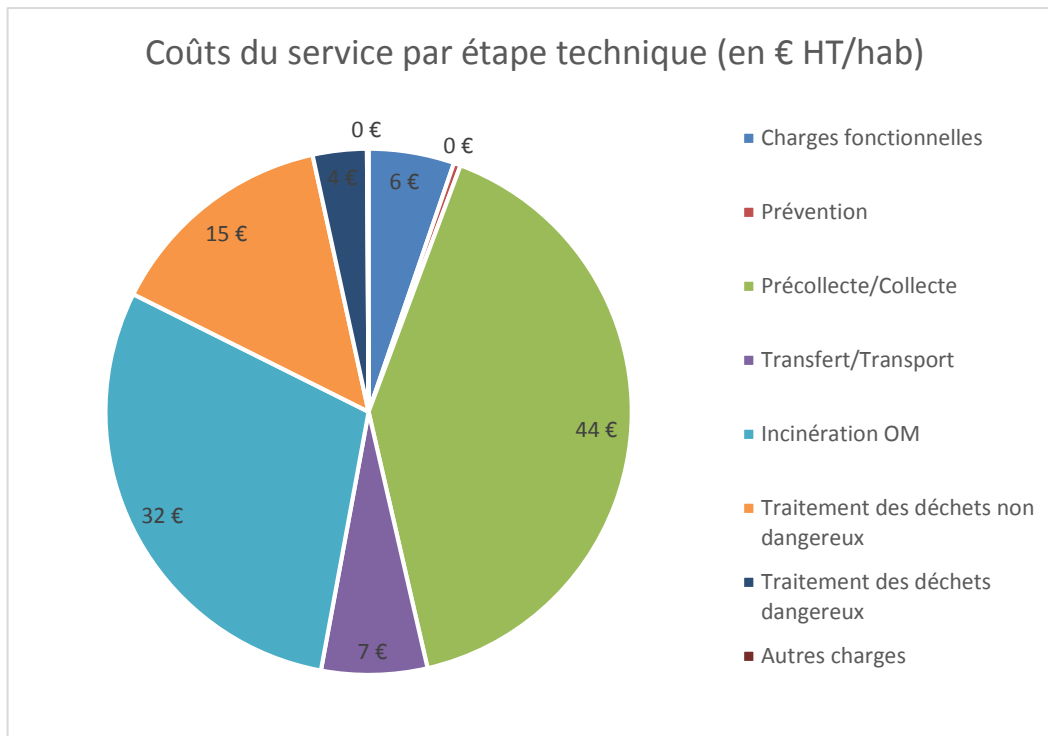
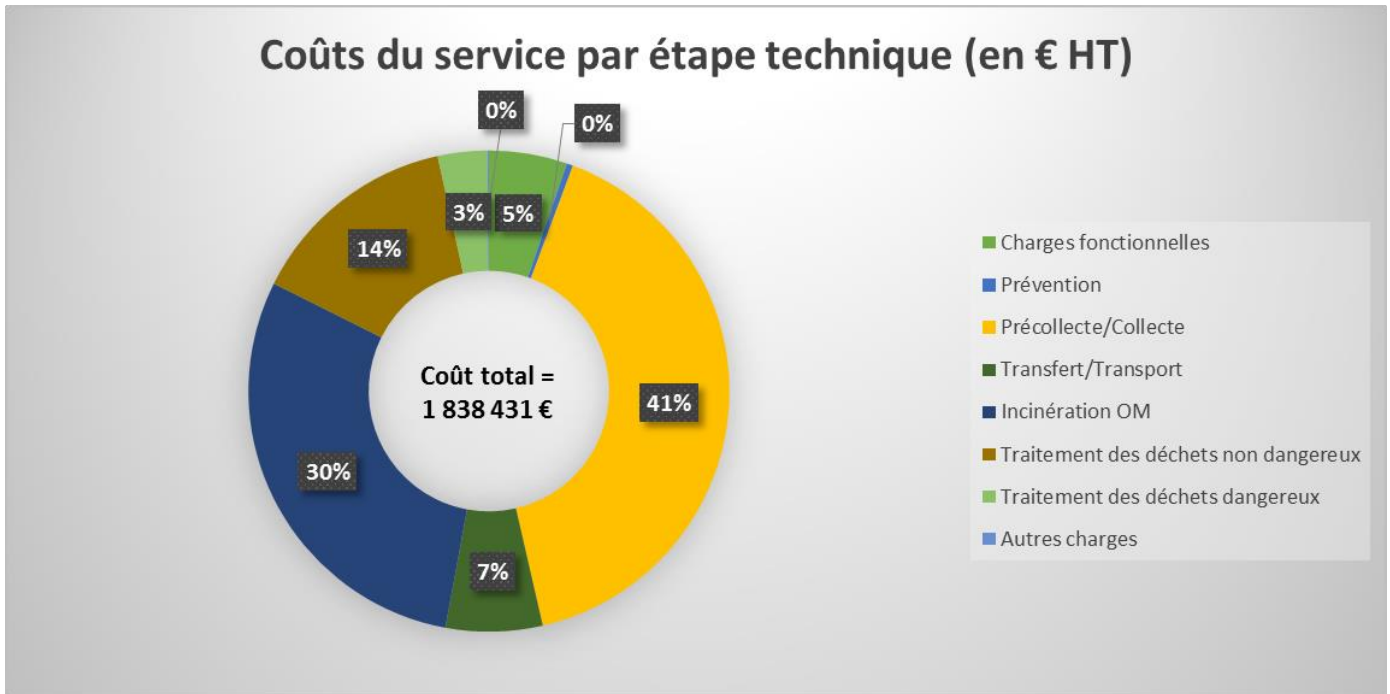
- acquisition de bacs et colonnes de tri
- travaux divers d'aménagements des points de regroupement ordures ménagères et points tri
- acquisition de composteurs et lombricomposteurs
- travaux d'entretien des déchèteries et achat de matériels lié à leur fonctionnement
- ...

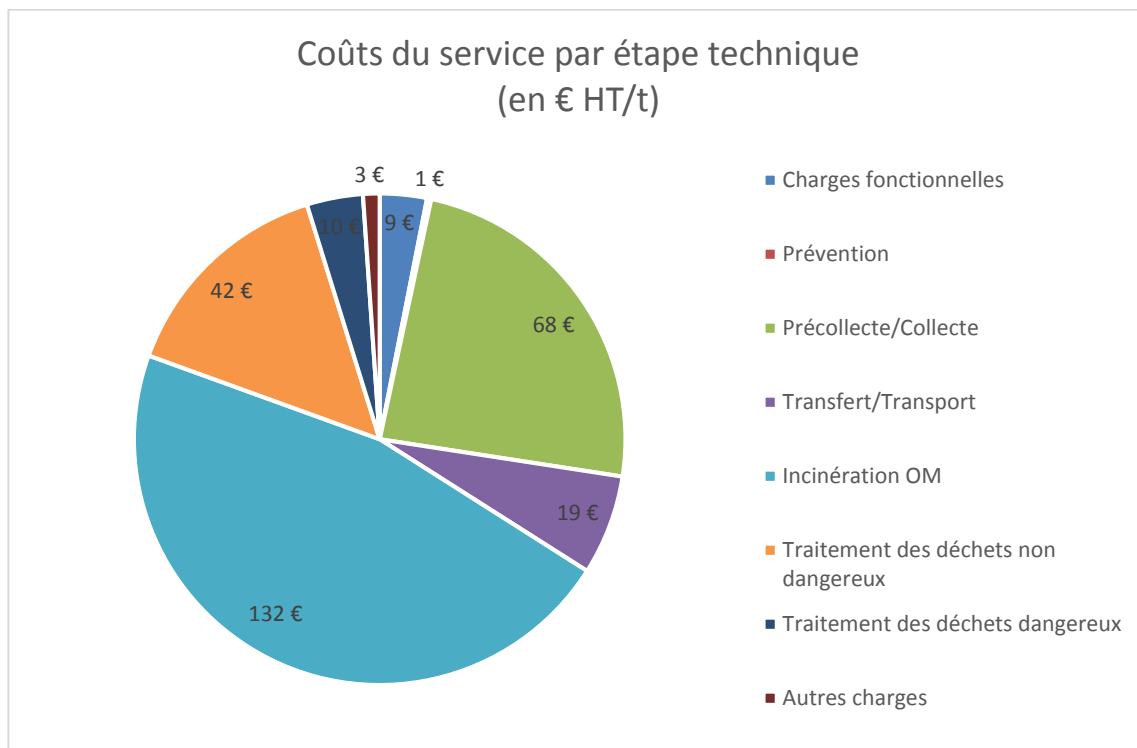
En 2017, ceux-ci se sont élevés à 21 562 € HT.

👁 Fonctionnement

Le détail des coûts par flux de déchets se trouve en Annexe 3.

Les charges de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :





Les charges fonctionnelles regroupent les charges de structure et les charges de communication.

Montant annuel des principales prestations :

- collecte des ordures ménagères = 519 060 € HT
- collecte sélective (emballages, papiers, verre) = 95 352 € HT
- exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers (marché Lely Environnement) = 348 394 € HT
- exploitation du bas de quai de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont 38 (marché Chartreuse Energie) = 27 743 € HT

Montant annuel Savoie Déchets :

- incinération des ordures ménagères = 453 069 € HT
- tri des emballages et papiers = 53 279 € HT

La collecte et l'incinération des ordures ménagères concentrent plus de 50 % des coûts du service de gestion des déchets.

☞ Coûts aidés

Coût aidé = charges – produits industriels – soutiens – aides/subventions

où : charges = charges de structure + charges de collecte, transport, traitement, ...
 produits industriels = vente de matériaux et d'énergie + prestations à des tiers
 soutiens = soutiens des éco-organismes

Les ordures ménagères concentrent environ 65 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets.

Le coût sur la collecte des emballages et papiers est quant à lui beaucoup plus faible, notamment grâce à la revente de matériaux et aux soutiens des éco-organismes.

L'évolution des coûts aidés, par flux, sur les 3 dernières années, est présentée dans les tableaux suivants :

Coût aidé en € HT

Coût aidé en € HT	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
2017	1 018 149 €	24 355 €	-3 633 €	16 341 €	419 687 €	88 715 €	-1 497 €	1 562 117 €
2016	974 470 €	22 939 €	-8 806 €	12 075 €	406 776 €	88 527 €	-1 682 €	1 494 299 €
2015	908 311 €	27 564 €	-2 178 €	28 246 €	399 398 €	88 762 €	-1 667 €	1 448 436 €

Coût aidé en € HT / habitant

Coût aidé en € HT / hab	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
2017	60,2 €	1,4 €	-0,2 €	1,0 €	24,8 €	5,3 €	-0,1 €	92,4 €
2016	57,8 €	1,4 €	-0,5 €	0,7 €	24,1 €	5,3 €	-0,1 €	88,7 €
2015	54,0 €	1,6 €	-0,1 €	1,7 €	23,8 €	5,3 €	-0,1 €	86,1 €

Coût aidé en € HT / tonne

Coût aidé en € HT / tonne	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
2017	247,9 €	41,3 €	-13,3 €	89,6 €	72,1 €		-26,2 €	225,4 €
2016	238,8 €	38,4 €	-28,2 €	68,6 €	98,4 €		-32,1 €	177,5 €
2015	218,7 €	47,5 €	-7,4 €	166,4 €	100,3 €		-50,5 €	157,3 €

Annexe 1 : Repreneurs matériaux issus de la collecte sélective

Matière		Repreneur	Site de traitement
Bouquin II		Norske Skog Golbey	Golbey - 88 (France)
Plastiques	PET clair	EPR	Dentis (Sant'Albano - Italie)
	PET foncé		Dentis (Sant'Albano - Italie)
	PEHD		Vielpa (Espagne)
EMR		EPR	(Espagne)
Gros de Magasin		EPR	(Espagne)
Acier	Collecte sélective	VAL'AURA	Fos-sur-Mer - 13 (France)
	Mâchefers	<i>Savoie Déchets (SITA)</i>	
Aluminium	Collecte sélective	CORNEC	Cornec, Lagny-sur-Marne - 77 et Longueil-Sainte-Marie - 60 (France)
	Mâchefers	<i>Savoie Déchets (CORNEC)</i>	
ELA		REVIPAC	Emin Leydier, Laveyron - 26 (France)
Verre		OI-Manufacturing	(IPAQ, Lavilledieu - 07 (France))

Annexe 2 : Détail des soutiens des éco-organismes

	Eco-Emballages	Ecofolio	EcoMobilier	OCAD3E	EcoDDS	EcoTLC
Soutien à la valorisation	116 208 €	4 485 €	23 003 €	13 599 €	1 624 €	1 686 €
Soutien au développement durable	3 375 €					
Soutien à la communication					507 €	
Soutien au recyclage		10 988 €				
Total	119 583 €	15 473 €	23 003 €	13 599 €	2 131 €	1 686 €
	175 475 €					

Annexe 3 : Coûts complets par flux de déchets

Coût complet € HT Année 2017	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
Charges fonctionnelles	35 957 €	6 143 €	6 112 €	11 090 €	37 246 €		188 €	96 736 €
Prévention	5 422 €				2 324 €			7 746 €
Précollecte/Collecte	567 948 €	29 263 €	16 472 €	59 126 €	75 761 €			748 570 €
Transfert/Transport		5 583 €			113 945 €			119 528 €
Incineration OM	453 069 €					88 715 €		541 784 €
Traitement des déchets non dangereux			11 163 €	42 116 €	207 933 €			261 212 €
Traitement des déchets dangereux					61 032 €			61 032 €
Autres charges		1 823 €						1 823 €
TOTAL								1 838 431 €

Coût complet € HT / hab Année 2017	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
Charges fonctionnelles	2,1 €	0,4 €	0,4 €	0,7 €	2,2 €		0,0 €	5,7 €
Prévention	0,3 €				0,1 €			0,5 €
Précollecte/Collecte	33,6 €	1,7 €	1,0 €	3,5 €	4,5 €			44,3 €
Transfert/Transport		0,3 €			6,7 €			7,1 €
Incineration OM	26,8 €					5,3 €		32,0 €
Traitement des déchets non dangereux			0,7 €	2,5 €	12,3 €			15,4 €
Traitement des déchets dangereux					3,6 €			3,6 €
Autres charges		0,1 €						0,1 €
TOTAL								109 €

Coût complet € HT / tonne Année 2017	Flux de déchets							Total
	OM	Verre	Papiers	Emballages	Déchèteries	Passif OM	Textiles	
Charges fonctionnelles	8,8 €	10,4 €	22,5 €	60,8 €	6,4 €		3,3 €	8,8 €
Prévention	1,3 €				0,4 €			0,8 €
Précollecte/Collecte	138,2 €	49,7 €	60,5 €	324,3 €	13,0 €			68,2 €
Transfert/Transport		9,5 €			19,6 €			18,6 €
Incineration OM	110,3 €					8,0 €		131,9 €
Traitement des déchets non dangereux			41,0 €	231,0 €	35,7 €			41,6 €
Traitement des déchets dangereux					10,5 €			10,5 €
Autres charges		3,1 €						3,1 €

Passif OM = dette Savoie Déchets liée à l'exportation des ordures ménagères pendant les travaux de modernisation de l'usine d'incinération de Chambéry